

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE239-C101224 DU 10 DECEMBRE 2024  
TRANSMISE EN PREFECTURE LE 11 DECEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Anthony MARTEIL a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 42

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
M. Pierre THERY  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
M. Vincent YVON  
M. Dominique OLIVIER  
Mme Marie-France GOURAUD  
Mme Sylvie ETHORE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Michel ALUSSON  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
Mme Catherine DI DOMENICO

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Manuela GUILLET

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
M. Christian CHIRON  
Mme Marie-Anne DAVID

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Jessica BERTESCHE  
Mme Nicole BATARD  
M. Patrick VOGELSPERGER

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Virginie MÉNARD  
M. Emmanuel GUILLET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
M. Xavier DOUAUD  
M. Erwan PICCONE

Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
M. Pierre BONNET, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Frédéric SORET, absent, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FREUCHET  
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET  
Mme Alexandra MONTAGNE, absente, a donné pouvoir à M. Pierre THERY

## MISE EN PLACE DE LA FILIERE « DECHETS DU BATIMENT » ET MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DECHETERIE

En lien avec la signature par Grand Lieu Communauté des contrats relatifs à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027 avec les éco-organismes dédiés que sont Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat, il convient de revoir les conditions tarifaires des déchets déposés par les professionnels en déchèterie.

Considérant que la signature de ces contrats avec les éco-organismes précités va permettre :

- D'assurer la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets bois, plâtre issus de la filière bâtiment par les éco-organismes dédiés,
- De disposer d'un soutien financier pour la prise en charge de la collecte et du traitement par Grand Lieu Communauté des déchets plastiques issus du bâtiment,

Considérant que cette prise en charge opérationnelle ou financière des flux plastiques, bois, plâtre implique la gratuité des dépôts de professionnels si le tri des déchets est conforme, à compter de sa mise en place soit au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Considérant également que le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries va induire, au 1<sup>er</sup> janvier une hausse des coûts de traitement,

Il est proposé une révision de la grille tarifaire comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 :

Flux	Tarifs actuels (m <sup>3</sup> )	Tarifs proposés à compter du 01/01/2025
Tout venant	42 €	45 €
Gravats	31 €	35 €
Déchets Verts	13 €	15 €
Polystyrène	14 €	15 €
Bois A	14 €	Gratuit
Bois B	22 €	Gratuit
Plastiques durs	15 €	Gratuit
Plâtre	39 €	Gratuit
Ferraille	Gratuit	Gratuit
Cartons	Gratuit	Gratuit
Piles, néons, batteries	Gratuit	Gratuit
Radiographies, cartouches d'encre	Gratuit	Gratuit

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Environnement ;

**CONSIDERANT** que la présente délibération annule et remplace la délibération DE239-C101224 relative à la mise en place de la filière « déchets du bâtiment » et mise à jour de la grille tarifaire pour les professionnels en déchèterie

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** la révision de la grille tarifaire pour les apports de déchets de professionnels en déchèterie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Acte n° : DE239B - C101224

Publié sur le site internet le : 16/12/24

Fait à la Chevrolière, le 12 décembre 2024

Le Président,  
M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 13/12/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté